

EN DIRECT de la Chambre

La lettre électronique du groupe MR de la Chambre des représentants

N°8 - Juin 2006

Sommaire

- [Les esprits évoluent](#)
- [Le MR se réjouit de l'adoption de la loi sur les armes](#)
- [Service Volontaire d'Utilité Collective : La Chambre crée un groupe de travail](#)
- [Survol de Bruxelles : on attend les Régions](#)
- [Le Kiwi n'est pas mûr](#)
- [Allégations nutritionnelles](#)
- [Bureaux de Poste : discriminations](#)
- [Sécurité routière : pour une vraie trousse de secours](#)
- [Permis de conduire : histoire belge](#)
- [Prêt hypothécaire : HIV et assurabilité](#)



Les esprits évoluent

Ces dernières semaines, deux faits divers dramatiques ont légitimement bouleversé l'opinion publique dans notre pays et posé des questions essentielles. Il y eut tout d'abord le meurtre gratuit de la gare centrale à Bruxelles qui repose tout le débat de l'éducation, de la responsabilisation, de la réforme de la loi de protection de la jeunesse, de la fermeté et de la rapidité des sanctions. Il y eut ensuite le drame d'Anvers, où l'acte d'un déséquilibré met en lumière les conséquences tragiques d'un certain discours fondé sur la haine, le rejet de l'autre, la pureté identitaire. Ces deux tragédies qui ont pour visages Joe, Luna et sa nounou nous interpellent tous. Evidemment. Le politique a pris des mesures. Dans l'urgence, diront certains esprits chagrins. C'est vrai. Mais elles ont pu être prises. C'est un progrès notable. Voici quelques mois encore, lorsque le MR déposait des propositions de loi à propos de la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse en vue de la faire évoluer vers un modèle sanctionnel, certains vitupéraient contre les soit-disantes « dérives sécuritaires » du MR. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. La loi, beaucoup plus stricte que la précédente, a même été approuvée à l'unanimité au Parlement. Les esprits évoluent donc sous la pression des événements. Demain, ceux-là même qui se taisent lorsque l'on rappelle le projet de Pierre Hazette qui, lorsqu'il était Ministre de l'Enseignement secondaire, s'était battu en vain pour créer des centres de rescolarisation destinés à accueillir les élèves violents, délaisseront peut-être les priorités politiques actuelles centrées sur la présence des sodas et des frites dans les écoles pour répondre enfin aux problèmes parfois aigus de violence.

De la même manière, la loi MR sur le service volontaire d'utilité collective votée en 2003 commence à trouver une application concrète et fera l'objet d'un débat parlementaire, à notre demande, à la Chambre afin d'étudier la possibilité de l'étendre à différentes institutions publiques.

Certes imparfaite –et nous veillerons à une évaluation rapide de la loi en concertation avec les secteurs intéressés– la loi sur les armes a été réformée en assurant un contrôle renforcé et des procédures plus

strictes en matière de vente d'armes aux particuliers.

Réjouissons-nous enfin de la requête introduite devant le Conseil d'Etat afin de suspendre la dotation publique du Vlaams Belang. Ce parti anti-démocratique dont le discours raciste et anti-francophone n'est plus à démontrer, - ils viennent encore de déposer une proposition de résolution qui réclame le démembrement de l'Etat belge qu'ils osent qualifier de « non démocratique » ne peut bénéficier de l'argent du contribuable pour propager ses idées de rejet et d'exclusion. Je suis fier d'avoir, pour le MR, signé cette requête. Elle illustre notre volonté, notre engagement à lutter sans relâche à la fois sur le terrain judiciaire et politique contre tous les partis, tous les comportements, tous les discours qui arment des Hans Van Tamsche.

Dr Daniel Bacquelaine
Député-Bourgmestre,
Président du Groupe MR de la Chambre

[\[Retour au sommaire\]](#)



Le MR se réjouit de l'adoption de la loi sur les armes

Conformément à la demande faite par le MR, les Députés ont travaillé sans désemparer pour adopter rapidement le texte réformant la loi de 1933 sur le commerce des armes. Le drame d'Anvers a tragiquement remis en lumière la nécessité d'adapter la législation en débattant sans retard du projet de loi soutenu par le Gouvernement. Le Parlement a pris ses responsabilités. Nous nous en réjouissons, soulignent Daniel Bacquelaine, le Président du Groupe MR de la Chambre et Philippe Monfils, le Président de la Commission de la Défense de la Chambre.

La loi votée, il incombe à présent à la Ministre de la Justice de la mettre en œuvre. Le MR demande que le Conseil consultatif des armes réunissant

les autorités et les secteurs concernés, tel que prévu par la nouvelle loi, soit rapidement créé et puisse rendre des avis tant sur les projets d'arrêtés d'exécution que sur tout aménagement de la loi qu'il serait utile d'adopter.

Le MR considère, en effet, que la nouvelle loi sur les armes nécessitera une évaluation et, le cas échéant, des améliorations pour rencontrer notamment les situations particulières vécues tant par les tireurs sportifs que les chasseurs ou encore les collections historiques.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Service Volontaire d'Utilité collective : La Chambre crée un groupe de travail

Un groupe de travail parlementaire au sein de la Commission de l'Intérieur et des Affaires générales de la Chambre va voir le jour très prochainement pour débattre des possibilités d'une large mise en œuvre d'un service volontaire d'utilité collective. L'initiative en revient au Député Daniel Bacquelaine, Président du Groupe MR de la Chambre.

Ces dernières semaines, constatant les nombreuses déclarations politiques favorables à la mise en œuvre d'un service volontaire d'utilité collective, Daniel Bacquelaine estimait opportun de rappeler qu'une loi instaurant la possibilité d'organiser ce type de service avait été votée sous la précédente législature à l'initiative du Député MR, Robert Denis. Or cette loi, publiée au Moniteur Belge le 11 avril 2003 n'avait toujours pas trouvé de mise en œuvre effective.

Dès lors, Daniel Bacquelaine demandait au Président de la Chambre de mettre en place un groupe de travail parlementaire chargé de débattre des modalités pratiques de mise en œuvre de cette loi et de mener une large concertation avec tous les acteurs concernés (pouvoirs publics, les jeunes eux-mêmes,...).

Ce sera chose faite prochainement. Le Président de la Chambre et la Conférence des Présidents ont, en effet, répondu positivement à la demande de Daniel Bacquelaine. Un groupe de travail verra le jour au sein de la Commission de l'Intérieur et des Affaires générales. La Députée-Bourgmestre de Jurbise, Jacqueline Galant, participera aux travaux au nom du MR et est fermement décidée à plaider pour une large mise en œuvre de cette loi initiée par le Mouvement Réformateur.

Le Président du Groupe MR s'est réjoui de voir sa demande aboutir. *Le Gouvernement a décidé récemment de mettre en œuvre un service volontaire au sein de la Défense. C'est un pas positif. Mais nous devons réfléchir et débattre largement des possibilités d'extension de ce service à d'autres domaines et, pourquoi pas, à d'autres niveaux. Ce groupe de travail parlementaire peut faire œuvre utile en la matière et étudier toutes les pistes possibles pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'effectuer un service utile à la collectivité,* conclut Daniel Bacquelaine.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Survol de Bruxelles : on attend les Régions

Comme l'ensemble des Députés MR de Bruxelles, François-Xavier de Donnea et Olivier Maingain suivent attentivement les développements de la problématique du survol de Bruxelles par les avions en partance et à destination de Bruxelles-National. Nos deux Députés sont encore intervenus récemment en commission de l'Infrastructure de la Chambre pour demander au Ministre, d'une part, la confirmation de la fin du renversement de la piste 02-20 comme l'avait décidé le Conseil des Ministres le 21 avril dernier et, d'autre part, où en était la concertation avec les Régions, sachant que la conclusion d'un accord de coopération liant les Régions est un préalable à l'examen du projet de loi fédéral.

Des réponses formulées par le Ministre Landuyt, il ressort clairement que le Comité de concertation du 19 avril dernier s'est mis d'accord notamment sur la nécessité de conclure préalablement un accord de coopération liant les Régions et l'Etat fédéral. La loi « vols » sera prise au niveau fédéral après concertation, a indiqué le Ministre. Concernant la

suppression du renversement de la piste 02-20, le Ministre a estimé que celle-ci était déjà d'application. Dans les faits et découlait des normes de sécurité établies par Belgocontrol et la DGTA. Le Ministre a aussi précisé, à la satisfaction des Députés de Donnea et Maingain, que l'avant-projet de loi fédéral adopté par le Conseil des Ministres a tenu compte de l'amendement déposé par les Ministres MR visant à ce que la future loi n'interfère pas avec les procédures judiciaires en cours. Les discussions ont débuté à la Chambre. Le MR se félicite de l'organisation d'une série d'auditions et que la population sera consultée. En conclusion de leurs questions, les Députés MR en ont appelé à la responsabilité des gouvernements régionaux pour que ceux-ci concluent rapidement un accord de coopération approuvé par les assemblées régionales. *Mais en auront-ils la volonté avant les élections communales ?*, s'est interrogé François-Xavier de Donnea.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Le Kiwi n'est pas mûr

Le Député de Charleroi, Olivier Chastel est intervenu à plusieurs reprises en Commission et en séance plénière de la Chambre sur le fameux modèle « kiwi » que le Ministre des Affaires sociales et de la Santé a décidé de mettre en application. Pour rappel, le modèle « kiwi » est un mécanisme qui vise à favoriser les médicaments les moins chers par le biais d'appels d'offres auprès de l'industrie pharmaceutique. Le principe veut que le médicament retenu dans le cadre de cet appel d'offres jouit d'un remboursement préférentiel. Un médicament moins cher bénéficie d'un taux de remboursement supérieur. L'équation est simple et évidente : l'Etat fait des économies et le patient retouche davantage. Tout le monde y gagne. Et Olivier Chastel a répété que le MR y était favorable. Cependant, notre Vice-président de la

Chambre a également répété au Ministre sa conviction que l'arrêté royal mettant en œuvre ce dispositif budgétaire avait été élaboré précipitamment sans répondre à une série de questions. Les procédures en matière d'appel d'offres notamment laissent à penser à Olivier Chastel que l'on se trouve en totale contradiction avec les principes de base des marchés publics. *Le Ministre, me semble t'il, confond rapidité et précipitation. Le principe est bon mais, sans concertation, on risque de rendre le modèle inapplicable*, insiste le Député. Une crainte à laquelle le Ministre ne répond pas. Mais, Olivier Chastel prévient : *une évaluation devra être prévue tant sur ses modalités que sur son impact budgétaire.*

[\[Retour au sommaire\]](#)



Allégations nutritionnelles

Comme le dit Alain Souchon dans la chanson, « on est foutu, on mange trop ». Les derniers chiffres en matière de surcharge pondérale et d'obésité chez les Belges sont inquiétants. Voyez plutôt : 37,7% des hommes et 23,5% des femmes affichent une surcharge pondérale en Belgique. En ce qui concerne l'obésité, les chiffres sont respectivement de 9,9% et de 11,6%. Les Belges mangent trop peu de légumes, de fruits, d'hydrates de carbone complexes et de fibres alimentaires et absorbent trop de calories et de lipides. Par ailleurs, trois quarts de la population n'ont pas d'activité physique suffisante. Une réaction s'impose évidemment. Le MR, par la voix de la Députée Dominique Tilmans s'est félicitée en Commission de la Santé de la Chambre de la mise sur pied annoncée d'un véritable Plan Nutrition Santé, destiné à faire prendre conscience des déséquilibres alimentaires et à modifier nos

comportements en la matière. Mais Madame Tilmans pointe aussi du doigt les allégations nutritionnelles dont les emballages de produits alimentaires regorgent et souhaite que l'on y mette bon ordre. En effet, que veut dire pour le consommateur lambda des mentions du type « allégé en ceci », « pauvre en cela » où encore cette boisson lactée enrichie d'un nom pseudo latin et pseudo scientifique destiné essentiellement à convaincre le consommateur d'acheter le produit en question et non de l'informer de manière claire et honnête sur ce qu'il va acheter. Une proposition de résolution a été déposée voici près d'un an par le MR afin de réglementer l'étiquetage nutritionnel et l'utilisation de ces allégations. Il paraît que ce débat a lieu au niveau européen. Gageons que les représentants belges disposant des chiffres cités ci-dessus auront à cœur de faire avancer les discussions.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Bureaux de Poste : discriminations

Dans un souci de rentabilité, la Poste procède à la fermeture d'un certain nombre de bureaux de poste et supprime toute une série de boîtes postales. François Bellot, le Député-Bourgmestre de Rochefort est très attentif à cette problématique. Il estime en effet que les zones rurales sont particulièrement défavorisées par ce plan de restructuration. En effet, la Poste se base sur les chiffres de fréquentation de ses bureaux et de quantité de courriers relevés dans les boîtes de collectes pour justifier les fermetures. *Or, par définition, les zones rurales sont évidemment moins fréquentées que les zones urbaines*, souligne François Bellot. Il s'en est d'ailleurs ouvert au Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques en séance

plénière de la Chambre. Notre Député voit dans l'application du contrat de gestion, qui autorise ces restructurations, une discrimination entre les villes et les campagnes. Que dit le contrat de gestion ? Premièrement que la distance maximale qu'un citoyen doit parcourir pour accéder à un service postal est de 500 mètres en zone urbaine et de 1.500 mètres en zone rurale. Deuxièmement que le traitement entre usagers sur un territoire donné doit être équitable et non discriminatoire. François Bellot estime que la différence de distances fixées est source de discrimination et est donc susceptible d'être portée devant la Cour d'arbitrage.

[\[Retour au sommaire\]](#)



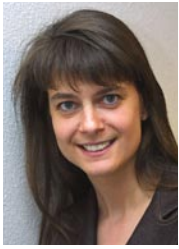
Sécurité routière : pour une vraie trousse de secours

Parmi les équipements de sécurité obligatoires devant se trouver à bord de tout véhicule circulant sur la voie publique figure la trousse de secours. Son contenu –ou plutôt son absence de contenu– laisse notre Député de Court-Saint-Etienne, Jean-Pierre Malmendier, pantois. *Hormis quelques compresses, du sparadrap et des épingles, cette trousse est rigoureusement vide.* Et de s'interroger sur l'utilité réelle de cette trousse en cas d'accident. Jean-Pierre Malmendier s'en est ouvert en Commission de l'Infrastructure auprès du Ministre de la Mobilité. Il a proposé au Ministre de compléter le contenu de cette trousse par l'ajout d'une

couverture de survie qui permet de limiter les risques pour un blessé de subir un état de choc et d'une lame capable de couper une ceinture de sécurité empêchant le dégagement d'une personne à bord d'un véhicule accidenté et la mettant de ce fait en danger.

Jean-Pierre Malmendier s'appuie sur des accidents dramatiques récents pour faire ces propositions au Ministre de la Mobilité. Celui-ci s'est déclaré ouvert à la réflexion pour une adaptation future de la réglementation en la matière. A suivre, donc.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Permis de conduire : histoire belge

Si vous êtes motard et que les conditions climatiques actuelles vous donnent l'envie de prendre la route vers le sud, vérifiez d'abord si vous avez le « bon » permis de conduire. En effet, certains policiers français n'hésitent pas à verbaliser les motards belges qui circulent dans l'hexagone munis d'un permis de conduire B délivré en Belgique avant 1989. Aujourd'hui, circuler à moto nécessite un permis de conduire spécifique, le permis A. Mais certains de nos amis français semblent ignorer que les Belges qui ont obtenu leur permis de conduire voiture avant 1989 ont aussi le droit de rouler à moto. Conséquence : l'amende de 275 euros à payer sur le champ guette nos motards titulaire d'un « simple » permis B. Interrogé par la Députée Valérie De Bue, le Ministre de la Mobilité admet que cette situation perdure depuis plusieurs mois malgré des démarches effectuées par son Cabinet auprès de son homologue français. *Alors que faire pour défendre nos motards injustement verbalisés,*

demande Valérie De Bue ? Le Ministre se résigne à suggérer 2 pistes de solution. Soit, en guise de traitement préventif, demander à l'administration communale un nouveau permis de conduire dit « européen » qui évitera les ennuis en France, soit, en cas de verbalisation abusive, aller au tribunal. Le Ministre assure que le motard obtient systématiquement gain de cause... A vous de voir ! Pour information, dans l'Europe des 25, il y a 110 permis de conduire différents. Un accord est intervenu afin de mettre sur pied un permis de conduire européen unique ...en 2013 !

D'ici là, comme dirait le « Monsieur Sécurité » de la police fédérale : prudence et bonne route !

[\[Retour au sommaire\]](#)



Prêt hypothécaire : HIV et assurabilité

La Députée-échevine Josée Lejeune, de Fléron, en région liégeoise, a interrogé le Ministre de l'Economie en Commission de la Chambre sur les possibilités qu'ont les personnes porteuses du virus HIV de souscrire un contrat d'assurance « solde restant dû » dans le cadre de l'acquisition d'un bien immobilier. Une bonne nouvelle pour commencer. Plus de la moitié, 54% des compagnies d'assurances présentes sur le marché belge offrent une assurance du solde restant dû aux personnes porteuses du virus HIV. Mais, on constate dans la réalité que ce type de contrat est rarement conclu. En effet, outre les inévitables aspects médicaux qui sont pris en compte pour le calcul de la prime proposée,

il apparaît que la durée du contrat est généralement limitée entre 3 et 5 ans. Etant entendu que l'octroi d'un crédit hypothécaire est toujours subordonné à la conclusion d'un contrat d'assurance pour le solde restant dû et que dans le même temps l'on constate que la durée du contrat d'assurance accessible aux personnes porteuses du virus HIV ne correspond pas à la durée du crédit hypothécaire, on comprend mieux le peu de succès de ce type de contrat. Sans parler de l'importance de la prime qui doit être réclamée en l'espèce.

[\[Retour au sommaire\]](#)

